Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°04
27 avril 2018

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 13
Partie 2	Corrections aux cartes	14 - 26
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	N/A
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	28 - 29
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	30

Pêches et Océans Canada
Publication officielle de la Garde côtière canadienne
MPO/2018-2002

Canada

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Est
Édition mensuelle N°04/2018

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
MPO/2018-2002
Fs152-5F-PDF
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Eastern Edition
Monthly Edition N°04/2018

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :
www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

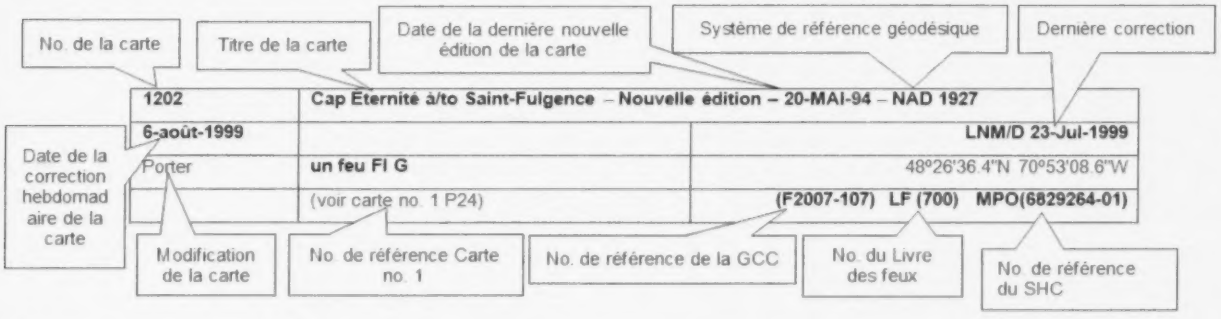

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) **/ D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre-Neuve et Labrador

*** Centre des SCTM de Port aux Basques**
Garde côtière canadienne
49, rue Stadium
Case postale 99
Port aux Basques NL A0M 1C0
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089
Télécopieur : (709) 695-7784
Courriel : notshippax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n

Maritimes

*** Centre des SCTM de Sydney**
Garde côtière canadienne
1190, chemin Westmount
Sydney NS B1R 2J6
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662
Courriel : notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web :
http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes

Québec

*** Centre des SCTM de Les Escoumins**
Garde côtière canadienne
35, rue Otis
Les Escoumins QC G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2308
Télécopieur : (418) 233-3299
Courriel : opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp

Centre & Arctique

*** Centre des SCTM de Prescott**
Garde côtière canadienne
401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott ON K0E 1T0

AVNAVs Séries « C »
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519
Courriel : CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : IqaNordreg@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

AVNAVs Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : Iqamck01@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Service disponible en français et en anglais.**

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC 1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes 1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes 1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter 1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM 2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit 2
Service hydrographique du Canada – Modification à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique 2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay 2
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques 2
Erratum : Partie 2 – Corrections aux cartes - Carte 4386 - Date de correction : 30-MARS-2018 3
*401 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation 3
*402 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) 4
*403 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 04/2018 4
*404 Publication de la Garde côtière canadienne – Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) – 2018 4
*405 Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines 4
*406 Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord 6
*407 Garde côtière canadienne – Liste des cartes touchées par les avis Temporaires et Préliminaires et les cartes de référence (Partie 1) 8
*408 Lac Saint-Louis – Bouées non lumineuses privées déplacées 8
*409(P) Lac Saint-Louis – Feux d'alignement à être modifiés 9
*412(P) Taylors Head to / à Shut-in Island – Feu à secteurs à être supprimé 9
*413(P) Mortier Bay – Avis des changements proposés 10
*414(P) Renews Harbour to/à Motion Bay – Bouée lumineuse à être enlevée 11
*415(P) Approaches to / Approches à Lewisporte and / et Loon Bay – Avis des changements proposés 11
*416(P) Winsor Harbour Island to / aux Kikkertaksoak Islands – Feu à être supprimé 12
*417(P) Winnipeg to/au Lake Winnipeg/Lac Winnipeg – Feux à être supprimés 12
*418(P) Winnipeg to/au Lake Winnipeg/Lac Winnipeg – Bouées non lumineuses enlevées en permanence 13

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 14

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME N/A

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 28

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 30

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1230	14	6242	12, 13		
1236	14, 15	8010	26		
1320	15				
1430	8, 9				
4000	16				
4001	16				
4002	16				
4006	16				
4015	16				
4016	17				
4047	17				
4117	17				
4201	17				
4236	9				
4237	17, 18, 19, 20				
4320	20				
4386	3				
4429	20, 21, 22				
4432	22, 23				
4587	10				
4639	23, 24, 25				
4817	25				
4824	25				
4845	11				
4846	26				
4865	11				
5047	12				

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu Nº D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103.)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION À CATALOGUE 2 : PACIFIC COAST/CÔTE PACIFIQUE

Le Service hydrographique du Canada a été récemment informé d'une erreur dans le catalogue des cartes marines suivante : **Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique**

Coller l'annexe graphique à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique qui est annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed072017-part1-catalogue2-patch.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 3 - FLEUVE SAINT-LAURENT ET FJORD DU SAGUENAY

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une omission dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 67.

Remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol3-p67-patch.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de http://www.chs-shc.gc.ca/patches/ à ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliquées sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php).

ERRATUM : **PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES - CARTE 4386 - DATE DE CORRECTION : 30-MARS-2018**

MODIFIER

4386 - Head Harbour - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983
30-MARS-2018 LNM/D. 30-JUIN-2017

Porter une profondeur de 4 mètres, 2 décimètres 44°39'42.1"N 063°54'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476196

MPO(6307923-04)

POUR LIRE

4386 - Head Harbour - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983
30-MARS-2018 LNM/D. 30-JUIN-2017

Porter une profondeur de 4 mètres, 2 décimètres 44°39'42.1"N 063°54'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476195, CA476196

MPO(6307923-04)

AJOUTER

4386 - St. Margaret's Bay - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983
30-MARS-2018 LNM/D. 30-JUIN-2017

Porter une profondeur de 4 mètres, 2 décimètres 44°39'42.1"N 063°54'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476195, CA476196

MPO(6307923-04)

***401 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
NOUVEAUX PRODUITS	
CA276322	Cape Harrison to/à Nunaksaluk Island
CA470613	Caamaño to/à Nepean Sound
CA479249	Baie de Bonne-Espérance à/to Île Mistanoque
CA573487	Ulukhaktok
CA576086	St. George's Public Wharf / Quai public
CA576191	Little Port
CA576192	The Narrows
CA579250	Baie Chevalier
CA579251	Passe Champlain
CA579252	Vieux-Fort

***402 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Cartes nouvelles			
RM-3980	Laredo Sound	1:40 000	13-JANV-2017
Cartes retirées en permanence			
RM-4470	Blanc Sablon à/to Middle Bay		
RM-4471	Baie au Saumon à/to Baie des Homards		

***403 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 04/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 04/2018 - **Moteurs diesel marins installés dans les petits bâtiments canadiens**
SGDDI No : 13691949

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***404 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE) – 2018**

L'édition 2018 de la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) peut maintenant être téléchargée gratuitement à partir du site Web du Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) à la page suivante : http://www.ccg-gcc.gc.ca/Communications-Marines/Accueil. La version papier de cette publication n'est plus vendue.

Les modifications apportées à cette publication sont publiées par radiodiffusion (Avis à la navigation) et/ou dans la Partie 3 des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* (https://www.notmar.gc.ca/monthly-mensuel-fr.php). L'édition 2018 contient les mises à jour jusqu'au 27 avril 2018 et remplace l'édition 2017.

***405 PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES**

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Mesures provisoires en vigueur du 1er mai au 31 octobre 2018. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.

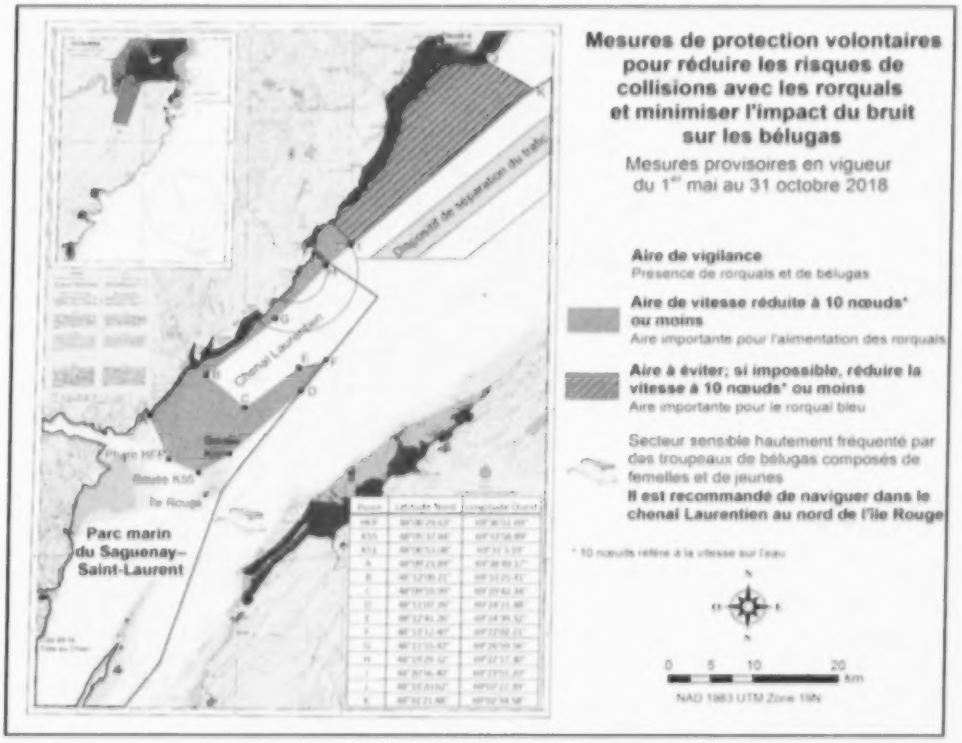

5406 GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse. (Voir carte ci-après.)

Jusqu'à avis contraire, ces mesures seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2018.** Ces dates peuvent changer selon la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord. Après la levée des limites de vitesse obligatoire, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

Coordonnées de la zone statique : 47° 10'N 062° 00'W; 47° 10'N 065° 00'W; 50° 20'N 065° 00'W; 50° 20'N 063° 00'W; 49° 43'N 063° 00'W et 49° 04'N 062° 00'W

À l'intérieur de cette zone statique, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus.

Coordonnées des secteurs dynamiques :

Secteur A)	49° 41'N 065° 00'W; 49° 20'N 065° 00'W;	49° 11'N 064° 00'W;	49° 22'N 064° 00'W;
Secteur B)	49° 22'N 064° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W;	48° 48'N 063° 00'W;	49° 00'N 063° 00'W;
Secteur C)	49° 00'N 063° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W;	48° 24'N 062° 00'W;	48° 35'N 062° 00'W; et
Secteur D)	50° 06'N 064° 00'W; 50° 00'N 064° 00'W;	49° 56'N 063° 00'W;	50° 03'N 063° 00'W.

À l'intérieur de la zone statique, quatre secteurs dynamiques sont définis : A, B, C et D (voir carte ci-après). Dans ces secteurs, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le gouvernement du Canada n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question.

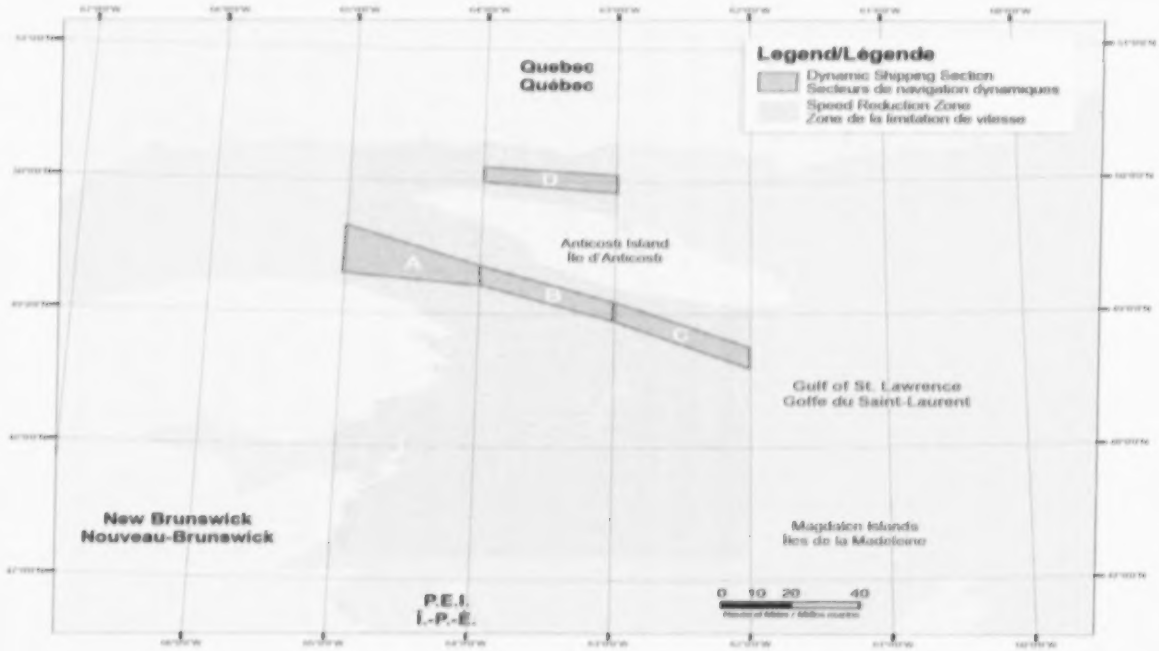

Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques (A, B, C et D) seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

Diffusion des AVNAV
La Garde côtière canadienne (GCC) continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les Avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

Aides à la navigation
Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage et cartes électroniques de navigation. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

Conformité et application de la loi
Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 $ à 25 000 $ CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada peuvent consulter toute l'information recueillie par l'AIS et demander des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

Signalements de baleines en détresse
Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC; ou aux organismes suivants :

- Pour la région sud du golfe du Saint-Laurent :
  - Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277
- Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
  - Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003
- Pour le secteur du Québec :
  - Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1-902-440-8611 ou 1-844-800-8568, ou encore par courriel à XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA

***407 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1)**

EN VIGUEUR LE 27 AVRIL 2018
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)

1430	409(P)/18	4244	1006(T)/14
1432	107(P)/17	4266	309(P)/18
2017	909(T)/14	4302	906(P)/17 907(P)/17
2044	1005(T)/15	4307	908(P)/17
2060	814(T)/16	4377	405(P)/13
2067	1213(T)/16	4406	207(P)/18
2077	1011(T)/16	4419	1204(P)/17
2085	1205(T)/17 112(T)/18 211(T)/18	4426	310(P)/18
2086	1219(T)/16	4443	1106(P)/17 1107(P)/17
2123	309(T)/17	4459	208(P)/18
2181	108(T)/17	4460	311(P)/18 312(P)/18
2202	109(P)/17	4466	313(P)/18 314(P)/18
2235	818(T)/16	4491	1007(P)/17
2315	515(T)/16	4523	209(P)/18
3479	617(P)/17	4587	413(P)/18
3513	410(P)/18	4591	210(P)/18
3540	411(P)/18	4642	315(P)/18
3624	1116(P)/16	4644	1106(T)/15
3646	618(P)/17 1010(P)/17	4845	414(P)/18
3671	620(P)/17	4865	415(P)/18
3675	1118(P)/16	4909	613(P)/12
3676	1119(P)/16	4911	811(P)/12 510(P)/15
3679	1121(P)/16	4913	518(P)/16
3681	1122(P)/16	5047	416(P)/18
3686	1123(P)/16	6022	1206(T)/17
3890	1108(P)/17	6218	204(T)/16
4010	608(P)/17	6242	113(T)/18 417(P)/18 418(P)/18
4116	205(P)/18	6267	114(T)/18
4117	206(P)/18	6287	113(T)/17
4236	610(P)/15 412(P)/18	14853 (É.-U.)	808(P)/17

***408 LAC SAINT-LOUIS – BOUÉES NON LUMINEUSES PRIVÉES DÉPLACÉES**

Référence Carte : 1430

Les bouées non lumineuses privées suivantes ont été déplacées aux coordonnées suivantes :

AH27 (LF 5021.51) : 45° 19' 36.2"N 073° 51' 04.9"W
AH28 (LF 5021.52) : 45° 19' 36.3"N 073° 51' 05.6"W

(Q2018-007, 008)

***409(P) LAC SAINT-LOUIS – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE MODIFIÉS**

Référence : Avis 809(P)/15 est annulé.

Référence Carte : 1430

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Abandonner les feux d'alignement de Dixie (LF 1201-1202), fonctionnant de nuit seulement, pour le remplacer par un feu à secteurs localisé à la position 45° 25' 16.04"N 073° 44' 45.02"W. Ce nouveau feu à secteurs serait d'une portée nominale de 5 milles nautiques.

Les arcs de visibilité (relèvement vrai) proposés seraient les suivants :
Secteur rouge : de 107° à 52°.
Secteur blanc : de 52° à 50°.
Secteur vert : de 50° à 264°.

Le changement entrerait en vigueur à l'été 2018.

Pour plus d'information :
Surintendante, Lise Richard
Aides à la navigation et Voies navigables, Région du Centre & Arctique
Garde côtière canadienne
101, boulevard Champlain
Québec QC G1K 7Y7
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : lise.richard@dfo-mpo.gc.ca

***412(P) TAYLORS HEAD TO / À SHUT-IN ISLAND – FEU À SECTEURS À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4236

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Spry Bay - Feu à secteurs (LF 591) (44° 49' 21.5"N 062° 35' 54.3"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(F2018-008)

***413(P) MORTIER BAY – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4587

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour les aides à la navigation suivantes :

N° LDF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
64.81	Pick Ledge - Bouée à cloche lumineuse PM4	47° 08' 10.1"N 055° 04' 41.8"W	Enlever le son (cloche). Changer d'une bouée de 2.9 m à 1.8 m. Changer le nom à « Pick Ledge - Bouée lumineuse PM4 ».
64.82	Blow Me Down - Bouée à cloche lumineuse PM3	47° 07' 42.1"N 055° 04' 43.3"W	Enlever le son (cloche). Changer d'une bouée de 2.9 m à 1.8 m. Changer le nom de à « Blow Me Down - Bouée lumineuse PM3 ».
64.83	Thomas Rocks - Bouée à cloche lumineuse PM2	47° 07' 40.0"N 055° 03' 55.0"W	Enlever le son (cloche). Changer d'une bouée de 2.9 m à 1.8 m. Changer le nom à « Thomas Rocks - Bouée lumineuse PM2 ».
64.84	Mortier Bay - Bouée à sifflet lumineuse PM	47° 07' 06.0"N 055° 03' 09.1"W	Enlever le son (sifflet). Changer d'une bouée de 2.9 m à 1.8 m. Changer le nom à « Mortier Bay - Bouée lumineuse PM ».

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2018-019)

***414(P) RENEWS HARBOUR TO/À MOTION BAY – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4845

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

Aquaforte Harbour - Bouée lumineuse MA2 (LF 509.5) (47° 00' 21.8"N 052° 57' 22.8"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2018-017)

***415(P) APPROACHES TO / APPROCHES À LEWISPORTE AND / ET LOON BAY – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4865

La Garde côtière canadienne propose les changements de façon permanente pour l'aide à la navigation suivante :

Jobs Island – Bouée lumineuse DLW2 (LF 352.4) (49° 17' 54.2"N 055° 00' 22.4"W):
- Changement de position à 49°17.797'N 055°00.384'W.
- Changer la fonction de tribord à cardinale Sud.
- Changer les caractéristiques du feu de rouge, lum 0.5s obs 3.5s, à blanc, (Q(6) + LFL) 15s.
- Changer le code de l'aide de DLW2 à DLW.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2018-018)

***416(P) WINSOR HARBOUR ISLAND TO / AUX KIKKERTAKSOAK ISLANDS – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 5047

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Bluff Point (LF 320.6) (55° 15' 51.7"N 060° 02' 02.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2018-014)

***417(P) WINNIPEG TO/AU LAKE WINNIPEG/LAC WINNIPEG – FEUX À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 6242

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence les aides à la navigation suivantes :

Red River - alignement antérieur	(LF 1562)	(50° 23' 41.6"N 096° 48' 38.0"W)
Red River - alignement postérieur	(LF 1563)	(163°05' 602.7 m du feu antérieur.)
Embouchure de Red River, brise-lames Ouest	(LF 1563.3)	(50° 24' 04.3"N 096° 48' 51.3"W)
Brise-lame Est, RACON	(LF 9759.5)	(50° 24' 05.0"N 096° 48' 45.7"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

I/Surintendante, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria BC V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(A2018-009)

***418(P) WINNIPEG TO/AU LAKE WINNIPEG/LAC WINNIPEG – BOUÉES NON LUMINEUSES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence Carte : 6242

La Garde côtière canadienne a supprimé en permanence les aides à la navigation suivantes :

Embouchure de Rivière Rouge - Bouée à espar X9 (LF 9758): 50º 24' 47.4"N 096º 49' 05.4"W (NAD83)
Embouchure de Rivière Rouge - Bouée X17A (LF 9764.4): 50º 23' 48.2"N 096º 48' 40.5"W (NAD83)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 juillet 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 avril 2018, à :

I/Surintendante, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria BC V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : Glenna.Evans@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(A2018-008, 010)

1230 - Les Méchins - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
27-AVR-2018 LNM/D. 23-FÉVR-2018

Porter — une sonde découvrante de 0 mètre 8 décimètres — 49°00'19.3"N 066°58'48.2"W
(Voir la Carte n° 1, I15)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056
MPO(6409777-01)

Porter — une profondeur de 1 mètre 5 décimètres — 49°00'20.3"N 066°58'48.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056
MPO(6409777-02)

Rayer — la profondeur de 3 mètres 2 décimètres — 49°00'23.3"N 066°58'44.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056
MPO(6409777-03)

Porter — une profondeur de 2 mètres 7 décimètres — 49°00'23.0"N 066°58'44.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056
MPO(6409777-04)

Porter — une profondeur de 4 mètres 2 décimètres — 49°00'23.4"N 066°58'41.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579056
MPO(6409777-05)

1236 - Godbout - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 02-MARS-2018

Rayer — la profondeur de 3 mètres 7 décimètres — 49°19'26.6"N 067°35'29.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579038
MPO(6409778-07)

Porter — une profondeur de 1 mètre 0 décimètre — 49°19'26.7"N 067°35'29.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579038
MPO(6409778-08)

1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 02-MARS-2018

Porter — une profondeur de 6 mètres 4 décimètres — 49°17'56.1"N 067°39'44.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037
MPO(6409778-01)

Rayer — la profondeur de 3 mètres 2 décimètres — 49°18'14.9"N 067°39'06.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037
MPO(6409778-02)

Porter — une profondeur de 2 mètres 9 décimètres — 49°18'14.6"N 067°39'00.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037
MPO(6409778-03)

Porter	une profondeur de 7 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	49°18'04.4"N 067°38'03.0"W *MPO(6409778-04)*
Rayer	la profondeur de 3 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	49°18'16.4"N 067°35'57.9"W *MPO(6409778-05)*
Porter	une sonde découvrante de 0 mètre 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I15) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	49°18'23.7"N 067°35'54.5"W *MPO(6409778-06)*

1320 - Port de Gros-Cacouna - Carte nouvelle - 26-AOÛT-2011 - NAD 1983
13-AVR-2018 LNM/D. 12-JANV-2018

Rayer	la profondeur de 7 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'47.4"N 069°31'10.0"W *MPO(6409783-01)*
Rayer	la profondeur de 7 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'42.6"N 069°31'02.5"W *MPO(6409783-02)*
Porter	une profondeur de 7 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'42.9"N 069°31'02.4"W *MPO(6409783-03)*
Rayer	la profondeur de 7 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'39.6"N 069°30'54.3"W *MPO(6409783-04)*
Porter	une profondeur de 7 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'39.5"N 069°30'54.9"W *MPO(6409783-05)*
Rayer	la profondeur de 7 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'55.1"N 069°30'56.6"W *MPO(6409783-06)*
Rayer	la profondeur de 7 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'54.0"N 069°30'52.6"W *MPO(6409783-07)*
Porter	une profondeur de 6 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579234	47°55'52.8"N 069°30'53.5"W *MPO(6409783-08)*

4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 01-DÉC-2017

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44140 — 42°52'00.0"N 051°28'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276514
MPO(6308224-04)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Detroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 01-DÉC-2017

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44255 — 47°17'00.0"N 057°21'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276284
MPO(6308224-01)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44251 — 46°26'30.0"N 053°24'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091, CA376075
MPO(6308224-02)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44138 — 44°15'00.0"N 053°38'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091
MPO(6308224-03)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44140 — 42°52'00.0"N 051°28'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276514
MPO(6308224-04)

4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 30-OCT-2015 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 23-MARS-2018

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44255 — 47°16'00.0"N 057°21'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276284
MPO(6308224-01)

4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermudes - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 01-DÉC-2017

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44251 — 46°26'30.0"N 053°23'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091, CA376075
MPO(6308224-02)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44138 — 44°15'00.0"N 053°38'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091
MPO(6308224-03)

4015 - Sydney to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44255 — 47°16'00.0"N 057°21'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245, CA276284
MPO(6308224-01)

4016 - Saint-Pierre to / à St. John's - Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44251 46°26'30.0"N 053°23'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091, CA376075
MPO(6308224-02)

4047 - St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre to / au Whale Bank / Banc de la Baleine - Nouvelle édition - 09-OCT-1998 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 31-MARS-2017

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44251 46°26'30.0"N 053°23'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091, CA376075
MPO(6308224-02)

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44138 44°13'00.0"N 053°36'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091
MPO(6308224-03)

4117 - Saint John Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 29-MAI-2009 - NAD 1983
13-AVR-2018 LNM/D. 19-MAI-2017

Porter un feu Fl R vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée JC8 45°15'23.6"N 066°02'47.1"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005
(F2018006) LF(105.8) MPO(6308251-01)

4201 - Halifax Harbour: Bedford Basin - Nouvelle édition - 25-AOÛT-2017 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 23-FÉVR-2018

Porter une bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5)Y 20s 44°41'26.5"N 063°38'23.5"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576001
MPO(6308228-01)

4237 - Approaches to / Approches de Halifax Harbour - Nouvelle édition - 02-JUIN-2000 - NAD 1983
13-AVR-2018 LNM/D. 17-NOV-2017

Remplacer la profondeur de 7 mètres par une profondeur de 5 mètres, 8 décimètres 44°27'27.5"N 063°32'39.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009
MPO(6307886-01)

Remplacer la profondeur de 12 mètres, 8 décimètres par une profondeur de 9 mètres, 3 décimètres 44°27'30.9"N 063°32'45.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009
MPO(6307886-02)

Rayer la profondeur de 7 mètres, 3 décimètres 44°27'25.2"N 063°32'54.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009
MPO(6307886-03)

Porter	une profondeur de 4 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'23.1"N 063°32'55.7"W *MPO(6307886-04)*
Rayer	la profondeur de 8 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'33.0"N 063°31'36.4"W *MPO(6307886-05)*
Remplacer	la profondeur de 5 mètres, 8 décimètres par une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'52.4"N 063°32'10.7"W *MPO(6307886-06)*
Remplacer	la profondeur de 7 mètres, 6 décimètres par une profondeur de 5 mètres, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'43.2"N 063°32'26.2"W *MPO(6307886-07)*
Remplacer	la profondeur de 11 mètres par une profondeur de 8 mètres, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'43.5"N 063°32'16.9"W *MPO(6307886-08)*
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, par une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'32.3"N 063°31'55.0"W *MPO(6307886-09)*
Remplacer	la profondeur de 4 mètres par une profondeur de 1 mètre, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'18.7"N 063°32'20.7"W *MPO(6307886-10)*
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 9 décimètres par une profondeur de 3 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'12.6"N 063°32'38.9"W *MPO(6307886-11)*
Remplacer	la profondeur de 9 mètres, 4 décimètres par une profondeur de 6 mètres, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'13.9"N 063°32'54.7"W *MPO(6307886-12)*
Remplacer	la profondeur de 10 mètres, 1 décimètre par une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'59.7"N 063°32'42.6"W *MPO(6307886-13)*

Remplacer	la profondeur de 2 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 1 mètre, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'51.9"N 063°33'12.6"W *MPO(6307886-14)*
Remplacer	la profondeur de 6 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 4 mètres, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'21.3"N 063°37'36.8"W *MPO(6307886-15)*
Remplacer	la profondeur de 10 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 5 mètres, 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'52.8"N 063°38'05.8"W *MPO(6307886-16)*
Remplacer	la profondeur de 2 mètres, 4 décimètres par une profondeur de 1 mètre, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'48.1"N 063°32'34.1"W *MPO(6307886-17)*
Porter	une profondeur de 5 mètres, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'39.7"N 063°37'35.1"W *MPO(6307886-18)*
Remplacer	la profondeur de 6 mètres, 7 décimètres avec une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0 mètre, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'45.8"N 063°37'45.9"W *MPO(6307886-19)*
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 6 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°25'57.1"N 063°39'10.0"W *MPO(6307886-20)*
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 3 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'15.1"N 063°38'57.0"W *MPO(6307886-21)*
Porter	une profondeur de 4 mètres, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'34.5"N 063°31'34.1"W *MPO(6307886-22)*
Remplacer	la profondeur de 12 mètres, 5 décimètres par une profondeur de 8 mètres, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'13.2"N 063°38'47.8"W *MPO(6307886-25)*

Rayer	la profondeur de 9 mètres, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'45.9"N 063°39'04.1"W *MPO(6307886-26)*
Porter	une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'44.9"N 063°39'00.4"W *MPO(6307886-27)*

4320 - Egg Island to / à West Ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983
13-AVR-2018 LNM/D. 17-NOV-2017

Remplacer	la profondeur de 1 brasse, 1 pied par une profondeur de 0 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°26'48.1"N 063°32'34.1"W *MPO(6307886-17)*
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 1 pied par une profondeur de 1 brasse, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009	44°27'15.1"N 063°38'57.0"W *MPO(6307886-21)*
Remplacer	la profondeur de 3 brasses, 5 pieds par une profondeur de 2 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'23.1"N 063°32'55.7"W *MPO(6307886-23)*
Porter	une profondeur de 1 brasse, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'50.5"N 063°47'04.7"W *MPO(6307886-24)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 4 pieds par une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°25'52.8"N 063°38'05.8"W *MPO(6307886-28)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses par une profondeur de 1 brasse, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°30'46.8"N 063°57'09.2"W *MPO(6307886-29)*
Porter	une profondeur de 4 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'41.4"N 063°45'48.4"W *MPO(6307886-30)*

4429 - Havre Saint-Pierre - Nouvelle édition - 18-FÉVR-2011 - NAD 1983
27-AVR-2018 LNM/D. 02-SEPT-2016

Rayer	la profondeur de 9 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'15.0"N 063°36'53.9"W *MPO(6409784-01)*
Porter	une profondeur de 8 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'14.9"N 063°36'53.3"W *MPO(6409784-02)*

Rayer	la profondeur de 9 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'13.5"N 063°36'39.8"W *MPO(6409784-03)*
Porter	une profondeur de 9 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'13.5"N 063°36'39.7"W *MPO(6409784-04)*
Rayer	la profondeur de 13 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'07.7"N 063°36'29.0"W *MPO(6409784-07)*
Porter	une profondeur de 12 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'08.3"N 063°36'29.2"W *MPO(6409784-08)*
Rayer	la profondeur de 10 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'10.5"N 063°36'29.1"W *MPO(6409784-09)*
Porter	une profondeur de 9 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'10.9"N 063°36'28.9"W *MPO(6409784-10)*
Rayer	la profondeur de 11 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'09.5"N 063°36'26.0"W *MPO(6409784-11)*
Porter	une profondeur de 11 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'09.4"N 063°36'25.9"W *MPO(6409784-12)*
Rayer	la profondeur de 13 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'08.3"N 063°36'21.7"W *MPO(6409784-13)*
Porter	une profondeur de 11 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'08.5"N 063°36'21.5"W *MPO(6409784-14)*
Porter	une profondeur de 9 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'09.4"N 063°36'21.0"W *MPO(6409784-15)*
Rayer	la profondeur de 14 mètres 1 décimètre indiquant la profondeur au-dessus d'un émissaire (Voir la Carte n° 1, Ka, Ib) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'07.0"N 063°36'08.7"W *MPO(6409784-16)*

Porter	une profondeur de 12 mètres 2 décimètres indiquant la profondeur au-dessus d'un émissaire (Voir la Carte n° 1, Ka, Ib) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'07.0"N 063°36'08.7"W
		MPO(6409784-17)

4429 - Havre Saint-Pierre et les approches/and Approaches - Nouvelle édition - 18-FÉVR-2011 - NAD 1983
27-AVR-2018 LNM/D. 02-SEPT-2016

Rayer	la profondeur de 14 mètres 1 décimètre indiquant la profondeur au-dessus d'un émissaire (Voir la Carte n° 1, Ka, Ib) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'07.0"N 063°36'08.7"W
		MPO(6409784-16)
Porter	une profondeur de 12 mètres 2 décimètres indiquant la profondeur au-dessus d'un émissaire (Voir la Carte n° 1, Ka, Ib) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'07.0"N 063°36'08.7"W
		MPO(6409784-17)
Rayer	la profondeur de 24 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°13'50.2"N 063°40'01.2"W
		MPO(6409784-18)
Porter	une profondeur de 21 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°13'51.1"N 063°39'58.0"W
		MPO(6409784-19)
Rayer	la profondeur de 14 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'23.1"N 063°40'00.6"W
		MPO(6409784-20)
Porter	une profondeur de 13 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'23.7"N 063°40'00.9"W
		MPO(6409784-21)

4432 - Archipel de Mingan - Nouvelle édition - 11-MARS-2011 - NAD 1983
27-AVR-2018 LNM/D. 12-JANV-2018

Rayer	la profondeur de 14 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°14'02.7"N 063°36'32.8"W
		MPO(6409784-05)
Porter	une profondeur de 11 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°14'05.0"N 063°36'36.4"W
		MPO(6409784-06)
Rayer	la profondeur de 24 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°13'50.2"N 063°40'01.2"W
		MPO(6409784-18)

Porter	une profondeur de 21 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°13'51.1"N 063°39'58.0"W *MPO(6409784-19)*
Rayer	la profondeur de 14 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'23.1"N 063°40'00.6"W *MPO(6409784-20)*
Porter	une profondeur de 13 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'23.7"N 063°40'00.9"W *MPO(6409784-21)*

4639 - Garia Bay and / et Le Moine Bay - Nouvelle édition - 10-MAI-2002 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 25-AVR-2014

Rayer	la profondeur de 7 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'36.9"N 058°30'23.4"W *MPO(6307813-01)*
Porter	une profondeur de 1 mètre, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'37.7"N 058°30'25.5"W *MPO(6307813-02)*
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'30.3"N 058°29'37.1"W *MPO(6307813-03)*
Remplacer	la profondeur de 5 mètres, 5 décimètres par une profondeur de 3 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'31.0"N 058°29'38.7"W *MPO(6307813-04)*
Porter	une profondeur de 5 mètres, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'28.8"N 058°29'30.2"W *MPO(6307813-06)*
Porter	une profondeur de 6 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'20.2"N 058°29'26.7"W *MPO(6307813-07)*
Porter	une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'53.6"N 058°29'48.1"W *MPO(6307813-08)*
Porter	une profondeur de 7 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°37'47.8"N 058°29'26.8"W *MPO(6307813-09)*
Rayer	la profondeur de 5 mètres, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°39'00.2"N 058°29'15.7"W *MPO(6307813-10)*

Porter	une profondeur de 0 mètre, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'10.6"N 058°28'58.2"W *MPO(6307813-11)*
Rayer	la profondeur de 11 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'43.3"N 058°29'27.2"W *MPO(6307813-16)*
Porter	une profondeur de 3 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'42.3"N 058°29'24.9"W *MPO(6307813-17)*
Remplacer	la profondeur de 14 mètres, 6 décimètres par une profondeur de 5 mètres, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'47.6"N 058°29'27.1"W *MPO(6307813-18)*
Porter	une profondeur de 3 mètres, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°39'10.1"N 058°28'56.8"W *MPO(6307813-19)*
Remplacer	la profondeur de 3 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 1 décimètre, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'46.2"N 058°28'52.9"W *MPO(6307813-20)*
Porter	une profondeur de 2 mètres, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'26.7"N 058°28'59.0"W *MPO(6307813-22)*
Rayer	la profondeur de 12 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'26.7"N 058°28'53.7"W *MPO(6307813-23)*
Porter	une profondeur de 0 mètre, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'25.2"N 058°28'53.1"W *MPO(6307813-24)*
Rayer	la profondeur de 16 mètres, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°37'46.1"N 058°29'26.7"W *MPO(6307813-25)*
Rayer	la profondeur de 10 mètres, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'51.0"N 058°29'49.1"W *MPO(6307813-26)*
Porter	une profondeur de 5 mètres, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'53.5"N 058°29'24.8"W *MPO(6307813-27)*
Porter	une profondeur de 2 mètres, 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°38'59.7"N 058°29'18.9"W *MPO(6307813-28)*

Porter	une profondeur de 4 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	47°37'59.3"N 058°29'07.7"W
		MPO(6307813-30)

4817 - Bay Bulls to / à St. Mary's Bay - Nouvelle édition - 23-AOÛT-2002 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 31-MARS-2017

Rayer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44251 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276091, CA376075	46°26'30.0"N 053°23'18.0"W
		MPO(6308224-02)

4824 - Garia Bay to / à Burgeo - Carte nouvelle - 25-OCT-2002 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 08-DÉC-2017

Remplacer	la profondeur de 5 mètres, 5 décimètres par une profondeur de 3 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'31.0"N 058°29'38.7"W
		MPO(6307813-04)
Remplacer	la profondeur de 10 mètres, 1 décimètre par une profondeur de 7 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°37'47.8"N 058°29'26.8"W
		MPO(6307813-05)
Porter	une profondeur de 6 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'20.2"N 058°29'26.7"W
		MPO(6307813-07)
Porter	une profondeur de 3 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'42.3"N 058°29'24.9"W
		MPO(6307813-17)
Porter	une profondeur de 3 mètres, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°39'10.1"N 058°28'56.8"W
		MPO(6307813-19)
Remplacer	la profondeur de 2 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 1 décimètre, 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'46.2"N 058°28'52.9"W
		MPO(6307813-20)
Porter	une profondeur de 0 mètre, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376616	47°38'25.2"N 058°28'53.1"W
		MPO(6307813-24)

4846 - Motion Bay to / à Cape St Francis - Nouvelle édition - 15-DÉC-1995 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 16-FÉVR-2018

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5)Y 20s 47°32'08.0"N 052°35'11.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376015

MPO(6308229-01)

8010 - Grand Bank / Grand Banc: Southern Portion / Partie Sud - Nouvelle édition - 07-JUIN-2002 - NAD 1983
06-AVR-2018 LNM/D. 28-JUIL-2017

Rayer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y, marquée 44140 42°52'00.0"N 051°28'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276514

MPO(6308224-04)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ATL 105 — Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable), deuxième édition, 2014 —

Chapitre 4 — Paragraphe 23, après « à 0,3 mille au NW de John Davies Point. »
Insérer : Une importante aire d'**aquaculture** est située au NNE de Ambrose Rock, du côté Est de French Village Harbour; la **prudence** s'impose.

(A2018-005.1)

Chapitre 4 — Paragraphe 23, dernière ligne
Ajouter : Un haut-fond, recouvert de 4,3 m d'eau, gît à 0,1 mille au SE de Croucher Point; la **prudence** s'impose.

(A2018-005.2)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 23, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(A2018-005.3)

Chapitre 4 — Paragraphe 24, dernière ligne
Ajouter : Un haut-fond, recouvert de 4,2 m d'eau, gît à 0,1 mille au NNE de Mackerel Point; la **prudence** s'impose.

(A2018-005.4)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 24, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(A2018-005.5)

Chapitre 4 — Paragraphe 27
Supprimer : 6,4 m
Remplacer par : 4,8 m

(A2018-005.6)

Chapitre 4 — Après le paragraphe 27
Insérer : 27.1 **Cowlow Cove**, offrant des profondeurs variant entre 2,9 et 7 m, s'ouvre à l'Est de Boutiliers Point.

(A2018-005.7)

INDEX — Après « Cowley Rock, C3/P108 »
Insérer : Cowlow Cove, C4/P27

(A2018-005.8)

ATL 106 — Gulf of Maine et baie de Fundy, première édition, 2001 —

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 212 et le pictogramme de quai attenant.
Remplacer par : 212 Un quai brise-lames, en ruine, se trouve à 1,2 mille à l'ENE de Salkeld Islands, à l'entrée de Little Lepreau Basin; la **prudence** s'impose.

(A2018-006.3)

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 212, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(A2018-006.4)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 3 — Paragraphe 54
Supprimer : 3,4 m
Remplacer par : 2,6 m

(A2018-008.8)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 234.1 et le pictogramme attenant.

(Q2018-014.1)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —

Chapitre 2 — Paragraphe 22, dernière ligne
Ajouter : Le feu blanc est visible de 353° à 173° par le Nord et l'Est
et le feu vert de 173° à 353° par le Sud et l'Ouest.

(Q2017-047.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 24, dernière ligne
Ajouter : (Voir le diagramme ***Rivière Nicolet***.)

(Q2017-047.2)

Chapitre 2 — Aux environs du paragraphe 24
Annuler le diagramme **RIVIÈRE NICOLET** et le remplacer par le nouveau diagramme **RIVIÈRE NICOLET** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed042018-part4-atl112-Riviere-Nicolet-2018-03-21.pdf

(Q2017-047.3)

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

Chapitre 3 — Paragraphe 117
Supprimer : 6 pieds (1,8 m)
Remplacer par : 4,6 pieds (1,4 m)

(C2018-003.01)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 121
Remplacer par : 121 L'ancienne *centrale électrique de l'Ontario Power Generation de Nanticoke* est **remarquable**. Les deux cheminées de la centrale électrique ont été démolies (2018).

(C2018-003.02)

Chapitre 3 — Paragraphe 122
Supprimer : cheminée Est de la centrale électrique désaffectée
Remplacer par : l'ancienne centrale électrique

(C2018-003.03)

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : Terre-Neuve et Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

BAIE DE FUNDY, N.- B. (LF 5 – 114, 145 – 157)

105.8	*Courbe de Courtenay Bay – Bouée lumineuse JC8*	*Saint John Harbour. 45 15 23.6 066 02 47.1*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "JC8".*	*À longueur d'année.*

Carte:4117
Éd. 04/18 (F18-006)

NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST (LF 271 – 300.5)

295 *H3800*	Whitehead Island	Pointe Sud de l'île. 43 39 45.8 065 52 02.6	Fl	W	15s	30.0	10	Tour rectangulaire blanche avec partie supérieure rouge, connectée à un édifice carré blanc avec un mât cylindrique sur le toit. 11.9	Lum. 1 s; obs. 14 s. À longueur d'année. **Cornet** - Son 3 s; sil. 27 s.

Carte:4244
Éd. 04/18 (F18-005)

FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)

2112 *H2398*		Au SW. du quai. 46 16 16.5 072 37 11.0	F	G	.....	10.8	**15**	Abri rouge en métal de forme octogonale monté sur bloc de béton blanc, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale noire. 1.6	Visible sur l'alignement. Réflecteur radar. En opération 24 h. Feu de secours. À longueur d'année.
	Port-Saint-François – alignement		Iso	G	1s	.....	.....		
2113 *H2398.1*		068°12' 1372.1 m du feu antérieur.	F	G	.....	18.8	**15**	Tour à claire-voie trapézoïdale, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale noire. 14.3	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Feu de secours. À longueur d'année.
			Iso	G	1s	.....	.....		

Carte:1313
Éd. 04/18

EAUX INTÉRIEURES

VOIE MARITIME DU SAINT–LAURENT (LF 0.1 – 78, 84 – 141.5, 143 – 158, 164 – 391.92, 1193 – 1204.5)

5.3	*Bouée lumineuse A2*	*45 24 27.7 073 43 24.2*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "A2".*	~~*Espar d'hiver.*~~ *Saisonnier.*

Carte:1429
Éd. 04/18 (Q18-018)

FLEUVE MACKENZIE – BAIE MACKENZIE (OCÉAN ARCTIQUE – OUEST) (LF 1716.96 – 2540)

1749.5		Sur la rive Sud, au Sud de Burnt Island. 62 07 53.0 122 41 58.0	F	W	.....	10.9	11	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 6.1	~~Visible sur l'alignement.~~ Saisonnier.
	Mille 259.8 – alignement								
1749.6		254° 89.0 m du feu antérieur.	F	W	.....	15.1	11	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 10.7	Saisonnier.

Carte:6411
Éd. 04/18 (A17-064, 065)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : ....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N°. de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca